

POUR COMPTER DES MUTINS FAUT-IL SOUSTRAIRE DES MOUTONS ?

Nicolas Mariot

L'objectif initial de cet article consistait à discuter, en sociologue débarquant en terre inconnue, des enjeux épistémologiques et historiographiques liés aux modalités du comptage des mutins. Pouvait-on mobiliser, à propos de la crise d'indiscipline de 1917, les travaux de sciences sociales consacrés à d'autres opérations problématiques de catégorisation à but comptable, à l'exemple des études sur la quantification du chômage (du recensement des chômeurs à l'établissement d'un taux de chômage) qui ont toutes mis en lumière le caractère pour partie artéfactuel de la définition du phénomène (le chômage est précisément une catégorie neuve bien distincte d'un ancestral manque de travail) ? Bref, il s'agissait de savoir qui les historiens spécialistes avaient compté comme mutins, et donc quels critères et instruments, éventuellement changeants dans le temps ou/et selon les auteurs, avaient été mobilisés pour réaliser cette opération.

Force est de constater que ce projet originel s'est avéré intenable, non évidemment que la question du plus ou moins grand réalisme des catégories n'ait pas lieu d'être en terrain mutin, mais simplement parce qu'elle reste en l'état spéculative puisqu'elle ne dispose pas des tableaux et autres proportions sur lesquels s'éprouver. À mon grand étonnement de novice, et contrairement à ce que laisse supposer le nombre d'articles et de travaux de synthèse évoquant la question, il n'existe pas d'inventaire détaillé et stable des mutineries. La situation semble d'autant plus paradoxale que les auteurs des deux livres qui développent une analyse générale du phénomène, Guy Pedroncini [1967] et Denis Rolland [2005], se sont précisément efforcés d'établir le nombre des mutins et le taux d'unité « touchées », évaluations d'ailleurs partout reprises depuis. Mais ces ordres de grandeur ne sauraient représenter un strict équivalent à la liste, pourtant comparable, on va le voir, du point de vue du total des événements recensés, des 129 « incidents ayant causé la mort de dix civils ou plus » établie par Alan Kramer et John Horne en annexe à leur étude des *Atrocités allemandes* de 1914 [2005, p. 477-488]. Cette situation paradoxale tient pour partie à la qualité des sources disponibles

qui rend périlleux tout effort d'exhaustivité, et plus encore toute tentative de « mise en variables » du phénomène : certaines mutineries sont longuement décrites par les rapports militaires et judiciaires auxquels elles ont donné lieu dans le moment même de la crise ; d'autres, en revanche, ne sont connues que très allusivement, soit dans les minutiers d'archives judiciaires de divisions aujourd'hui détruites ou perdues (25 % de ces archives judiciaires sont manquantes), soit par des témoignages de soldats quand la révolte n'a pas fait l'objet d'enquêtes officielles. Mais il est une autre raison qui rend le dénombrement problématique : quand bien même on dispose de plusieurs rapports sur un même événement disciplinaire, ils restent soumis à ce point de vue particulier qui veut que la connaissance « militaire » du phénomène ait pour objectif de le « réduire », et que cette réduction passe par principalement par la désignation de coupables (en particulier les « meneurs ») clairement individualisés.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles les synthèses les plus récentes sur la question proposent des descriptions strictement qualitatives ou discursives du phénomène mutin. On chercherait en vain une évaluation chiffrée dans l'essai de Len Smith [2004] pour considérer ensemble « refus, mutineries et répressions », sans doute parce qu'il avait, dans sa propre monographie de la 5^e division d'infanterie, noté « l'artificialité » d'une stricte séparation entre mutins dûment enregistrés et la « majorité silencieuse » qui les entourait et laissait faire [Smith 1994, p. 186-188]. De même André Loez, dans sa présentation des mutineries du Chemin des dames, relègue-t-il en note infrapaginale, et dans un commentaire soulignant également l'aspect artéfactuel des comptages au regard de l'importance de la « passivité bienveillante » ou de l'assentiment, l'estimation habituelle de 30 000 à 40 000 mutins [2004, note 4 p. 48].

Les regrets qui précèdent ont pu laisser penser que la suite de l'article consisterait en une tentative de réévaluation empirique des dénombrements existants. Ce ne sera pourtant pas le cas, sans qu'il faille y voir une remise en question de l'importance qu'il faut conférer à tout effort de pesée des faits sociaux. La cause première de ce renoncement tient au fait que l'opération est impossible à mener à bien sans un long retour à la documentation de première main. Mais on peut aussi, à la suite des arguments congruents développés par L. Smith et A. Loez, avancer une seconde raison : le fait de recompter représenterait un investissement de recherche au coût trop

élevé eu égard aux limites intrinsèques des données disponibles, et donc aux gains de connaissance qu'on peut en attendre.

Or, il existe peut-être un moyen de pallier l'absence d'enquête directe tout en tenant compte des mises en garde quant aux modalités répressives (c'est-à-dire presque toujours individualisantes, à l'exception des rares dissolutions ou mises à l'écart d'unités entières) du repérage des mutins par l'encadrement militaire. Ce détour consiste, au moyen d'un essai de cartographie des mutineries, à proposer une pesée du phénomène qui ne soit pas un dénombrement d'effectifs. La précision signale que si ce travail doit permettre de donner à voir une présentation renouvelée sinon neuve de la crise, la démonstration change effectivement et l'instrument et l'objet de la pesée : pour le dire clairement, on ne prétend aucunement, au seul prétexte que la première tentative n'aurait pas été convaincante, donner une nouvelle (et supposément meilleure) mesure du même phénomène. On jugera plutôt des vertus heuristiques de la carte dans sa capacité à faire la preuve qu'elle est un outil qui, mieux que le comptage des hommes, parvient à prendre en compte l'hypothèse artéfactuelle énoncée par L. Smith et A. Loez.

Dans un premier temps, il s'agira donc, en s'appuyant sur le croisement des données collectées par G. Pedroncini et D. Rolland, de donner un état consolidé des dénombrements le plus précis possible, de montrer par quels moyens et procédures ils ont été établis, enfin d'inventorier les problèmes qui resteraient à régler pour qui voudrait se lancer dans une opération de recomptage.

Au-delà, je voudrais revenir sur le fait que, à l'instar des agrégations électorales qui restent aussi variées que muettes tant qu'elles n'ont pas été commentées pour dire « qui a gagné », le nombre brut de mutins ne dit rien en lui-même. Le second mouvement de l'article est dès lors consacré à présenter et à évaluer les interprétations données des chiffres de l'indiscipline. L'hypothèse suivie est la suivante : l'établissement d'un taux de mutins, parce qu'il maintient à l'esprit l'idée, pourtant sociologiquement improbable sauf conditions spécifiques, que le refus aurait pu être total (100 % de désobéissants comme parfois « la France entière est dans la rue » ?), tend à durcir l'existence d'une frontière artificielle entre les révoltés et l'ensemble des soldats qui, avant tout, n'ont simplement pas été inquiétés par le mouvement de

répression. C'est ce taux qui sera discuté, à la fois par la comparaison et par l'usage de la carte.

QUE SAIT-ON, AU PLAN COMPTABLE, DES MUTINERIES ?

Les livres de G. Pedroncini et D. Rolland ne proposent pas de définition préalable du phénomène mutin : d'un certain point de vue fondé sur les sources disponibles, on pourrait dire qu'ils s'en tiennent à une position « réaliste » consistant à répertorier les signalements d'incidents des états majors d'unités conservés dans les archives du Service Historique de la Défense, archives de l'armée de Terre (désormais SHDT). Très clairement, c'est ici, pour paraphraser Michel Offerlé, le carton d'archive qui fait l'objet de recherche : le corpus des mutineries (ou plutôt la liste des « principaux incidents collectifs de discipline¹ ») sur lequel travaillent les deux auteurs est ainsi constitué d'un élargissement aux contours assez flous de l'inventaire des « unités troublées par des actes d'indiscipline » (jusqu'au 1^{er} juillet 1917) établi durant l'été par la « statistique du Grand Quartier Général² », lui-même augmenté des incidents ultérieurs enregistrés par le SHDT dans son étude consacrée aux « actes collectifs d'indiscipline » [AFGG 1936, p. 192]. Les formes prises à l'époque par ces premiers dénombrements restent ainsi visibles dans les deux livres mentionnés, puisqu'une place plus large est faite aux unités touchées qu'aux incidents eux-mêmes. Voici les résultats auxquels parviennent les différents « auteurs ».

Tableau 1	SHDT	Pedroncini	Rolland
Nbre de cas (incidents collectifs d'indiscipline)	170 ³	250	163 (200) ⁴

¹ Annexe 1 de [Rolland 2005, p. 407] : « Nous donnons ici la liste des principaux incidents collectifs de discipline mentionnés dans les cartons du SHDT. Elle n'est probablement pas exhaustive et ne prend pas en compte les incidents individuels ».

² Voir là encore l'annexe du second livre de G. Pedroncini [1968, p. 285-289] sur le même sujet : « Statistique du GQG. Répertoire des unités troublées par des actes d'indiscipline (jusqu'au 1^{er} juillet 1917) », qui distingue, en les classant par date et par unité, les « incidents graves, peu graves et individuels ».

³ Dont 119 cas collectifs (110 d'entre eux jugés « graves ») et 51 non collectifs car « commis par quelques hommes seulement » (*ibid.*).

⁴ D. Rolland [2005, p. 374] travaille sur 48 événements d'indiscipline importants pour lesquels il a établi un nombre précis de mutins, auxquels il indique qu'on peut ajouter au moins 115 autres « affaires » qu'il a pu lui-même « enregistrer » de façon sûre (soit 163 cas au minimum), mais qu'il

Nbre de divisions concernées	54	68	78
Nbre d'unités concernées (RI, RIC, RA, BCP, etc.)	110	160	161

Les différences constatées tiennent en partie aux bornes chronologiques choisies, évidemment déterminantes dès lors qu'il s'agit de compter : du 29 avril au mois d'août pour le SHDT ; du 16 ou 17 avril au 18 janvier 1918 pour G. Pedroncini ; du tout début mai (?) au 5 septembre (Senoncourt) pour D. Rolland. On notera, au passage, que l'entrée en mutineries n'est pas fixée avec précision dans *La grève des tranchées* et qu'il en est de même pour la sortie de crise dans le mémoire du SHDT. Mais ces choix des dates de début et de fin du mouvement ne sont pas les seuls responsables des écarts constatés. D'une part, de nouveaux cas, que G. Pedroncini ne pouvait connaître, ont été inventoriés dans le travail de D. Rolland. La plus célèbre de ces « nouvelles » mutineries est sans doute celle du 296^e RI à Daucourt, renseignée par les *Carnets* de Louis Barthas encore inédits quand G. Pedroncini rédige sa thèse. Au-delà, l'observation de la répartition détaillée à l'intérieur des unités « touchées » montre de nouveau l'existence d'importantes disparités qui renvoient à l'imprécision des premiers enregistrements en termes d'unités impliquées. On ne s'en étonnera pas si l'on se souvient que les formes prises par ces rapports étaient le lieu d'enjeux de classement décisifs de la part des officiers des régiments incriminés, sinon de lutte entre officiers de différentes unités, puisqu'ils servaient à définir les modalités de la répression, pour les hommes comme, éventuellement, pour le commandement lorsque celui-ci était jugé avoir manifesté un « défaut d'autorité ».

Tableau 2	SHDT	Pedroncini	Rolland
Régiments d'infanterie	76	121	115
Bataillons de chasseurs	21	23	22
Régiments d'infanterie territoriale	1	1	3
Régiments d'infanterie coloniale	2	7	5
Régiments d'artillerie	8	7	14
Régiment de dragons	1	0	1

faut sans doute en retenir en fait 150 supplémentaires pour « tenir compte des incidents occultés volontairement ou par suite des disparitions d'archives » (soit un total d'environ 200 cas).

Bataillon de tirailleurs	1	1	1
Nb total d'unités	110	160	161

À partir des dénombrements divisionnaires du tableau 1, on parvient à l'une des rares (mais décisive quant aux commentaires qui en sont faits) proportions énoncées dans les travaux : les 68 divisions touchées (78 selon D. Rolland, desquelles il faut retrancher au moins deux DI alors sur le front oriental) représentent 60 % à 68 % des 112 divisions qui sont présentes, selon G. Pedroncini [1967 p. 4], sur le front Nord et Nord-Est au printemps 1917 (sans que l'on sache, comme c'est trop souvent le cas dans l'ouvrage, d'où vient ce chiffre) : suivant ce rapport, ce sont bien les 2/3 de l'armée qui sont concernés par le mouvement d'indiscipline.

Reste à franchir une dernière marche dans le détail, celle du nombre effectif de soldats ayant participé aux incidents. Dans les deux livres, elle consiste en l'évaluation d'un ordre de grandeur. G. Pedroncini [1967, p. 307] propose deux manières d'opérer : la première revient à estimer le nombre de participants pour les 250 incidents comptabilisés, en considérant que ceux pour lesquels on connaît ce nombre sont représentatifs de ceux dont on ne sait rien, l'auteur s'efforçant de respecter, sans outils mathématiques, la structure générale de la dispersion du nombre de participants autour de la moyenne (100 manifestations ont compté moins de 50 soldats, 100 autres de 50 à 100, etc. sans que l'on sache comment ces seuils sont estimés). La seconde méthode consiste à évaluer un taux de condamnation moyen à partir des cas connus et de s'appuyer alors sur le nombre de décisions judiciaires pour « remonter » aux individus impliqués. De fait, l'auteur indique, tout à fait incidemment à la page 65, et sans que l'on sache comment il en est arrivé à « retenir » ce chiffre, que son travail repose en fait sur un corpus de 3 427 jugements portant sur des faits collectifs comme individuels (il inclut ces derniers suivant deux critères : lorsqu'ils se multiplient sur un temps court (?) et lorsque l'unité d'appartenance des déserteurs a précédemment été l'objet d'événements collectifs [*ibid.*, p. 64-65]). Avec les deux méthodes, corrigées d'un taux de 10 % à 12 % pour tenir compte des disparitions d'archives, il arrive à une estimation identique d'environ 40 000 soldats impliqués.

Procédant suivant la même logique, D. Rolland double ce seuil : sachant que les 48 événements qu'il a étudiés en détail ont rassemblé 21 475 individus et conduit à 1 047

condamnations (dont 118 condamnés à mort et 27 exécutions), il applique le taux de sanction correspondant de 4,88 % aux 3 427 jugements recensés par G. Pedroncini, obtenant alors un ordre de grandeur de 88 000 mutins (compte tenu d'un surplus de 25 % pour intégrer les absences documentaires, évaluées à partir des manques des Conseils de guerre). En appliquant un taux moyen de 250 participants (hypothèse *a priori* osée) aux 115 cas enregistrés mais non analysés en détail, augmentés à 150 pour faire pièce aux pertes d'archives et événements non signalés dont on sait qu'ils existèrent, sans pouvoir évidemment donner une idée précise de leur nombre⁵, il parvient au seuil de 59 000 participants.

Voilà ce qu'on sait, et qui constitue très exactement la vulgate la plus fréquemment énoncée lorsqu'est évoquée la question des mutineries : la crise fut indiscutablement grave, ce dont témoigne le nombre de divisions touchées, diagnostic immédiatement contrebalancé par l'affirmation de la marginalité du mouvement, telle qu'elle serait illustrée dans le rapport établi entre le nombre effectif de mutins et leur total potentiel, de 2 à 4 % (selon que l'on est plus proche des 40 ou des 80 000 indisciplinés) des deux millions de soldats alors présents au front selon Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker [2000, p. 127-128]. Or en eux-mêmes, ces ordres de grandeur permettent toutes les interprétations, de leur rejet comme quantité négligeable, minorité insignifiante, jusqu'à l'enrégimentement des (maigres) troupes mutinées dans les rangs du consentement en en faisant l'avant-garde éclairée d'un engagement citoyen raisonné dans le combat sur le thème : il faut vaincre, mais pas à n'importe quel prix. S. Audoin-Rouzeau et A. Becker vont ainsi jusqu'à inscrire sous la bannière de la croisade patriotique la thématique de la mutinerie comme forme de « négociation » entre des soldats « restés citoyens » et le commandement telle qu'elle est développée par L. V. Smith [1994] : « ne peut-on pas aller jusqu'à dire que les mutins, loin d'être des opposants pacifistes à la guerre [...] étaient au contraire, à leur manière, les plus patriotes des combattants-citoyens ? » [2000, p. 128].

⁵ Les deux auteurs notent le problème très important des événements non signalés dont l'existence est supposée par G. Pedroncini, démontrée par D. Rolland à partir de témoignages. Ce dernier parle ainsi « d'une manifestation comme il y a dû en avoir des dizaines » en évoquant l'incident de Messein le 22 juin, connu grâce aux souvenirs d'un soldat mais qui n'a donné lieu à aucun rapport ni poursuite [Rolland 2005, p. 295-296].

La meilleure façon de sortir de ces débats où toutes les acrobaties argumentatives sont facilitées par la hauteur du point de vue adopté consiste alors, me semble-t-il, à opter pour une réduction de la focale d'observation en entrant résolument dans la boîte à outils afin de mieux comprendre ce que l'on compte, et les problèmes considérables que l'opération soulève. Je propose ici de suggérer, trop rapidement et dans une liste non exhaustive, quelques pistes en ce sens.

SUR QUELQUES PROBLEMES, PASSES ET A VENIR, DE LA QUANTIFICATION DES MUTINERIES

Assez platement, on peut débiter cet inventaire en pointant une caractéristique des travaux sur les mutineries qui alourdit parfois considérablement le coût d'entrée dans l'objet pour un profane qui voudrait s'y intéresser : les ouvrages de G. Pedroncini et D. Rolland (mais particulièrement le premier) sont écrits dans la langue et avec les manières de voir le monde des militaires. Il est peu de pages des *Mutineries de 1917* où n'apparaissent pas quelques ROE, DI (divisions d'infanterie mais aussi désertions à l'intérieur, à distinguer des DE — *i.e.* désertions face à l'ennemi), APE, GQG, GAN ou GAE, RAC ou RAL, BCP et autres, sans parler des X^e ou énième RI ou de la division Mangin. Cette caractéristique n'est évidemment pas propre au champ des enquêtes sur la Grande Guerre (tout milieu a son vocabulaire indigène dont l'enquête de longue durée doit permettre de résorber l'étrangeté). Au-delà du temps d'acclimatation qu'elle impose, le problème tient avant tout ici aux déterminants épistémologiques que cette gangue militaire importe avec elle dans le travail de recherche.

Or en l'occurrence, la langue des rapports, et plus largement le flou de certains classements proprement militaires (quant à la gravité des incidents, l'importance qu'il faut leur reconnaître, etc.), tout à la fois prédéterminent et obscurcissent largement ce que l'on compte. J'ai écrit en commençant que les deux principaux ouvrages consacrés aux mutineries adoptaient une posture « réaliste » : sont mutineries les accidents de discipline enregistrés comme tels par l'encadrement militaire (on reviendra plus loin sur leur caractère collectif). On aura compris qu'ils sont en fait parfaitement

nominalistes ou conventionnalistes⁶ en ce que tous deux adoptent de fait la nomenclature répressive utilisée par l'armée, ce qui n'est évidemment pas sans incidence sur les découpages et les opérations qu'ils sont en mesure d'opérer. On peut le constater très simplement dès que l'on observe d'un peu près comment a été construit le corpus des mutineries sur lequel travaillent les deux auteurs.

Pour qui voudrait tenter de constituer une base de données permettant d'établir un état des lieux quantifié des mutineries, la meilleure piste semble être de partir de la liste proposée par D. Rolland en annexe de son livre (p. 407-412), puisqu'il s'agit de l'inventaire le plus complet existant dans les sources secondaires. Or que constate-t-on une fois cette liste « mise en tableau » ? Qu'avant d'avoir commencé à compléter chaque entrée par la recherche d'informations complémentaires et leur « mise en variables » (nombre de personnes impliquées, durée de l'incident, qualification de son contexte, etc.), on reste dans l'impossibilité de déterminer avec précision combien d'incidents disciplinaires sont ainsi inventoriés : la liste compte 158 lignes renvoyant *a priori* à autant d'incidents ou, en fait plus exactement, d'unités « contaminées » (comme on le lit encore parfois chez G. Pedroncini), mais en fait potentiellement 182 entrées si l'on prend en compte les incidents redoublés dans le temps pour une même unité, qui elles-mêmes rassemblent 175 dates (puisque 7 d'entre elles restent inconnues), mais encore 176 divisions ou seulement 152 lieux connus.

Bref : avant même de commencer « vraiment », on en sait pas encore ce que l'on compte réellement, sinon un mélange étonnant entre événements et régiments. Le tableau récapitulatif des principaux incidents que propose D. Rolland (p. 372) en témoigne d'ailleurs : alors qu'il indique juste en dessous avoir écarté des dénombrements du tableau (au moins) deux affaires dont il connaît l'existence mais pas les unités, alors que le tableau lui permet de souligner « l'augmentation considérable des unités concernées », les têtes de colonnes portent la mention

⁶ La position réaliste revient à considérer que l'opération de mesure vise la recherche d'un « bon chiffre » sur l'activité considérée, autrement dit qu'il est possible de parvenir à une évaluation dont le degré de réalisme est élevé. La position « nominaliste » ou « conventionnaliste » soutient que toute production de chiffres s'apparente à une construction sociale qui dépend de fait des présupposés de définition engagés par ceux qui comptent et de l'opération de mesure qui, en elle-même, fait exister ce qu'elle quantifie. Dans sa version forte, elle revient à estimer que les chiffres de la délinquance, par exemple, ne mesurent pas autre chose que la seule activité des services de police [Desrosières, 2008].

« nombre d'incidents » ; or à l'évidence, ce qu'additionnent les colonnes sont des unités ayant connu au moins un foyer de révolte, et non des incidents *stricto sensu*, aussi évanescents soient-ils.

Posons une conclusion provisoire à la question de l'enregistrement des seules unités : quitte à compter des groupes militaires plus que des « affaires », et dans une optique réaliste quant à la taille des mutineries, alors il faudrait préférer énumérer des bataillons voire des compagnies plutôt que les seules divisions, opération sans doute difficile mais qui n'apparaît pas, au moins pour tous les incidents ayant donné lieu à poursuite, impossible. En essayant de regrouper les entrées concernant différentes unités mais un même incident dans l'inventaire édité par D. Rolland, j'en suis arrivé à établir une liste, sans doute encore discutable, de 153 « affaires d'indiscipline ». Parmi celles-ci 45 restent partiellement ou totalement mystérieuses et, en tout état de cause, ne livrent aucun indice, même minimal, concernant le nombre de personnes impliquées. Restent donc 108 incidents qui constituent sans doute la base à partir de laquelle le codage des données disponibles pourrait être réalisé.

Précisons que ce total, même s'il devait être revu à la hausse, reste tout à fait comparable aux 129 actes « ayant causé la mort de plus de 10 civils » que J. Horne et A. Kramer se sont justement efforcés de... « mettre en variables » [Horne et Kramer 2005, p. 477-488] et dont le deuxième chapitre de leur ouvrage fait l'analyse, en particulier au moyen de classiques tableaux croisés. Dix d'entre elles ont été retenues : date clé, lieu précis, province belge ou département français, nombre de civils tués, de bâtiments détruits, existence d'un lien avec le combat, d'une panique, recours à la pratique du bouclier humain, à la déportation, unités allemandes impliquées⁷. Ceci simplement pour rappeler que si les difficultés sont à l'évidence nombreuses dans le cas des mutineries de 1917, elles n'invalident pas *a priori* l'ambition de parvenir à constituer une base de données.

Ensuite il faut encore ajouter que, parmi ces 108 affaires apparemment les mieux

⁷ Pour les mutineries, on pourrait reprendre les variables de durée, de lieu, d'unités impliquées, et sans doute en ajouter d'autres plus spécifiques : consommation d'alcool, usage du répertoire révolutionnaire, recours à la violence (verbale et physique, côté mutins et côté encadrement), références aux rumeurs parisiennes, volonté de contacter d'autres unités, voire usage des rites de l'ordre militaire (défilé au pas, tenir les rangs immobile lorsqu'il faut bouger, etc.) comme instruments de désobéissance.

connues, seules 71 semblent faire l'objet d'une évaluation chiffrée explicite du nombre de participants dans les sources (mais s'il s'agit parfois d'un ordre de grandeur vague : « la 3^e compagnie », un bataillon, une centaine d'hommes), alors que 37 ne sont pas évaluées quant au nombre de manifestants, ou suivant des indications très floues (« quelques hommes », « quelques dizaines »), ou seulement à partir du nombre de condamnations (fréquentes mentions du type « 10 APE/DE » chez G. Pedroncini). Il n'est donc pas sûr, arrivé à ce stade et sans investigation de première main supplémentaire, que la poursuite d'une évaluation plus précise et complète ait beaucoup de sens.

Avant de discuter plus précisément des interprétations qu'il est possible de faire des ordres de grandeur que permettent ces données, je voudrais encore reprendre rapidement les problèmes soulevés par la mesure des incidents de discipline eux-mêmes, en commençant par indiquer qu'au flou des enregistrements militaires en la matière viennent ici s'ajouter des choix étonnants qui rendent les sommations mentionnées dans les tableaux précédents plus qu'incertaines ou problématiques. C'est ainsi tout à fait incidemment, en note en bas de page, que G. Pedroncini [1967, note 2 p. 308] nous apprend ainsi qu'il a exclu de ses totalisations... tout ce qui concerne les défolements et destructions volontaires dans les trains (il semble que D. Rolland n'ait pas procédé différemment). Il est possible que l'intégration de ces incidents dans le corpus général soit extrêmement difficile à réaliser en pratique, mais ce sont pourtant deux raisons plus « théoriques » qu'avance G. Pedroncini : « Nous excluons de ce chiffre [l'estimation des 40 000 mutins] les incidents dans les gares qui n'ont pas mis la sécurité du front en péril et ne représentent pas de véritables actes collectifs d'indiscipline. » [*Ibid.*] Si le premier argument est strictement militaire, révélant une fois encore les perceptions que se fait l'auteur des enjeux essentiels du mouvement (une menace pour l'efficacité des forces armées), le second est plus intéressant en ce qu'il conduit à préciser la place du collectif dans les mutineries. De fait, G. Pedroncini énonce le principe selon lequel l'acte de désobéissance devient mutinerie lorsqu'il est « fait à plusieurs » ou « réalisé en commun ». Au-delà du constat que le vandalisme ferroviaire qu'il rejette est pourtant à l'évidence un acte collectif, ceci soulève le problème empirique décisif de savoir s'il faut ou non compter les désertions comme

éléments de la crise. On a vu qu'il y répondait, en toute logique « collectiviste », en disant qu'il intégrait les désertions, 1. lorsqu'elles étaient nombreuses dans un court laps de temps (mais une fois encore : comment déterminer le seuil : dix désertions ? Cinquante ? En 24 heures ? En une semaine ?) ou/et 2. lorsqu'elles succédaient à de « vraies » mutineries (dont elles seraient alors une sorte de prolongement).

Plusieurs éléments, autant empiriques que théoriques, permettent de repousser la démonstration proposée.

1. Du seul point de vue des incidents dans les trains, les travaux d'André Loez [2005] comme ce qu'en dit D. Rolland [2005, p. 307-314] lorsqu'il évoque quelques-unes des 118 affaires ferroviaires recensées par un répertoire spécial au moment des mutineries, permettent d'affirmer résolument qu'il s'agit bien de chahuts collectifs, parfois accompagnés de débordements violents. Il n'y a là aucune raison de les exclure, en tout cas pas au principe du fait qu'ils ne seraient pas collectifs.

2. Le graphique proposé par D. Rolland [2005, p. 313], montrant l'étonnante augmentation du nombre de gares touchées par les incidents disciplinaires entre le 30 mai et la mi-juillet 1917, peut et devrait être rapproché des courbes d'augmentation des désertions à l'intérieur tracées par G. Pedroncini [1967 p. 67-70]. On pourrait alors démontrer statistiquement que, pour les incidents de gare comme pour les désertions, l'augmentation très forte par rapport aux rythmes ordinaires d'apparition de tels actes ne saurait être due au hasard.

Plus encore que l'évaluation des pertes [Prost 2008], le dénombrement des désertions, parce que celles-ci ne sont que rarement définitives, est évidemment sujet aux incertitudes et fragilités qui caractérisent toute opération de recensement : G. Pedroncini mentionne, sans véritablement l'expliquer, un énorme écart entre le total de 27 579 désertions et insoumissions à l'intérieur (c'est-à-dire pendant les permissions ?) comptabilisées par les statistiques de la Justice militaire pour l'année 1917 et ses propres comptages qui l'amènent à enregistrer 9 073 désertions à l'intérieur ayant fait l'objet d'un jugement en Conseil de guerre sur la même période et pour 76 divisions (p. 66). Le même rapport du Service Historique [AFGG 1936, p. 194] parle encore de 15 745 désertions en moyenne par an au long

de la guerre, G. Pedroncini précisant qu'à son sens, cette moyenne inclut les désertions non poursuivies en Conseil de guerre (note 1 p. 25). Dans tous les cas, on suppose, sans en être certain, qu'il faudrait ajouter à ces totaux les désertions devant l'ennemi (DE) pour appréhender correctement l'importance globale de l'insoumission, même passagère (les DI sont souvent des « retards » par rapport à la date prévue de réintégration du régiment, et elles sont nettement moins lourdement sanctionnées que les DE, et en un sens non véritablement sanctionnables, puisque l'incarcération représente aussi une forme d'éloignement du front recherchée par les soldats).

Sous réserve de cette validation, il n'y aurait alors aucune raison de refuser l'idée que désertions ou graffitis sont des actes aussi sociaux que l'ensemble des manifestations collectives auxquelles donnent lieu les mutineries « avérées ». Ce n'est pas le caractère collectif d'un acte qui en fait la socialité, mais le fait que l'individu ne puisse être ni le premier ni le seul à l'accomplir. Perçus en tant qu'éléments sociaux d'une crise de la discipline globale, incidents de gare et désertions restent redevables d'une explication comparable à celle proposée pour les manifestations collectives de désobéissance et doivent en ce sens être considérés conjointement. De ce point de vue, l'argument de minorité avancé par D. Rolland à l'encontre de la prise en compte des graffitis proposée par A. Loez (leur faiblesse numérique discréditerait leur légitimité d'indicateur) paraît largement infondé : à la condition qu'on puisse vérifier qu'ils étaient moins ou pas présents avant, alors leur apparition (ou leur généralisation, ou leur très forte augmentation) témoigne d'une transformation du pensable qui, pour partie, définit et caractérise le temps des mutineries [A. Loez 2004 et 2005]. Et comme le travail des commissaires spéciaux chargés de la surveillance des gares est bien stabilisé, il est peu probable que le répertoire des incidents mentionné par D. Rolland ne fasse que mesurer l'intensification du travail de la police, et pas l'augmentation du nombre d'incidents.

3. Un dernier argument, un peu connexe mais que je crois congruent avec ceux avancés jusque-là, est suggéré par D. Rolland. Il souligne qu'il est important de garder à l'esprit la stratégie de réplique impulsée assez rapidement par l'État-major, qui

consiste à individualiser les responsabilités (puis la répression) en désignant des « meneurs » pour contrer l'aspect fréquemment collectif de la rébellion. Le fait d'agir ensemble renforce évidemment la légitimité et la puissance des refus, mais il permet aussi de diluer les engagements et risques individuels dans le groupe. Dans plusieurs affaires, les mutins s'efforcent ainsi de rester collectivement disciplinés et obéissants dans le moment même de leur refus de marcher afin de rendre plus difficiles les accusations d'indiscipline (cas exemplaire des soldats du 217^e RI qui, quinze jours durant, accomplissent toutes les corvées et revues imposées, mais refusent de quitter leur cantonnement). Dans d'autres cas, ils usent de la pénombre pour ne pas être identifiés. Face à la collectivisation de la lutte, les officiers s'efforcent classiquement de rompre l'unité du mouvement en s'adressant individuellement aux hommes pour les placer face à leurs responsabilités et risques individuels. Au point que la personnalisation des prises à partie (dans le moment de la rébellion) puis des poursuites et sanctions (lors de la désignation des « meneurs ») devient l'attitude officielle recommandée par Pétain à l'encadrement. Dès lors, puisque les manifestations mêmes les plus collectives se traduisent, en termes répressifs, par des sanctions toujours individualisées, alors le principe de collecte doit consister à prendre en compte dans l'inventaire tous les APE/ROE/DE qui, même lorsque les rapports ne disent rien du nombre de participants, masquent sans doute fréquemment des actes plus collectifs que ne le laissent supposer le seul énoncé (individuel) d'inculpation.

Conclusion partielle, en forme de truisme : compter correctement les incidents suppose de savoir ce qui est agrégé dans l'opération, donc de mieux connaître et définir ce que sont ces refus de discipline apparentés sous l'étiquette « mutineries ». L'opération suppose en particulier de parvenir à extraire la question du nombre de mutins de la gangue militaire qui imprègne les sources disponibles et préforme les modalités de la description et de l'analyse de la « crise d'indiscipline ». Qui rédige le rapport ? Cet officier le fait-il de sa propre initiative ou sur ordre ? Peut-on mieux cerner les circonstances de la minimisation (l'honneur régimentaire ? La crainte de la sanction ?) ou de l'exactitude (une répression efficace ? Sa propre non implication dans les faits décrits ?) chez les officiers ? Enfin est-on en mesure de préciser qui ils comptent : celui qui crie, qui manifeste en suivant, qui observe ou se retrouve présent

sans nécessairement « agir », voire celui qui a mauvaise réputation lorsque l'officier n'a rien pu distinguer dans l'obscurité ?

Autant de questions qui n'ont, en l'état, pas fait l'objet d'investigations systématiques, même si le travail de D. Rolland leur donne, de façon éparse, des débuts de réponse. On a déjà vu qu'il abordait le problème classique des silences des sources à travers des cas avérés d'incidents restés cachés à la hiérarchie. De façon toute aussi intéressante, il discute également l'interprétation qu'il faut conférer aux nombreuses notations indiquant que si les soldats ont désobéi, ils l'ont fait en bon ordre, restant en quelque sorte disciplinés dans l'indiscipline : faut-il considérer que, dans tous les cas, les mutins ont su retourner, souvent à leur profit, les rites les plus constitutifs de l'identité militaire contre l'armée, ou faut-il faire une place à l'idée que ces notations d'un ordre maintenu sont parfois une manière, pour le rédacteur du rapport, de minimiser le caractère de l'incident ? C'est sans doute en poursuivant dans cette direction qu'on pourrait approfondir le questionnaire. À la manière dont Pierre Karila-Cohen [2008] a pu réinterroger les rapports mensuels des préfets et procureurs généraux au XIX^e siècle non pour leur contenu, mais pour ce qu'ils disent des attendus de l'État en matière de surveillance de « l'état des esprits », ou à la manière dont Olivier Fillieule [2007] s'est efforcé d'observer le travail journalistique pour comprendre comment étaient fabriquées les sources de presse qui constituent la documentation des comptabilisations manifestantes dans les travaux aujourd'hui dominants de la *Protest Event Analysis*, on peut sans doute en apprendre encore beaucoup sur les mutineries en comprenant mieux les hésitations, incompréhensions et inquiétudes des états-majors. Bref : l'une des pistes suggérées ici consiste, banalement, à proposer une enquête sur l'enquêteur, ses méthodes, manières de faire et de voir (pour un exemple récent et remarquable, voir [Moine 2008]). Autrement dit, revenir en arrière à l'étape de l'établissement des rapports sur les incidents pour mieux répondre à la question : comment en arrive-t-on aux chiffres de départ du type « 200 révoltés au X^e RI » ? Pour en donner une idée, j'ai croisé, dans le tableau ci-dessous, l'évaluation du nombre de mutins par incident et le jugement porté à chaud par les enquêteurs diligentés par le Grand Quartier Général quant à la gravité de celui-ci (en classant, par date et par unité, les incidents estimés « individuels, peu graves, graves » recensés

jusqu'au premier juillet 1917⁸).

Tableau 3 Jugement porté sur les incidents en fonction du nombre estimés de mutins	50 et moins	1 à 3 centaines	400 et plus	Nb de mutins inconnu	Total
incidents jugés individuels par les enquêteurs de l'armée	14 %	14 %	14 %	57 %	100 % (7)
incidents jugés peu graves par les enquêteurs	57 %	10 %	0 %	33 %	100 % (21)
incidents jugés graves	27 %	35 %	24 %	14 %	100 % (83)
incidents non répertoriés à l'époque par les enquêteurs, mais connus aujourd'hui par ailleurs	44 %	9 %	6 %	41 %	100 % (34)
Total	34 %	24 %	16 %	26 %	100 % (145)

Que constate-t-on à le lire ? Que le quart des accidents qualifiés de graves rassemblent moins de 50 réfractaires, que 34 incidents sur la période n'avaient alors pas été répertoriés (dont 2 ont rassemblé plus de 400 mutins) ; ou encore qu'un incident jugé non collectif (le 14 % au croisement « incidents individuel »/« 400 mutins et plus ») est l'un des plus massifs bien qu'il reste, selon D. Rolland, mal connu. La première ligne du tableau vaut ainsi qu'on s'y arrête quelques instants puisqu'elle décompose, de façon *a priori* paradoxale, les incidents jugés individuels en fonction du nombre estimé de leurs participants. De fait cette catégorie (qui, dans l'échelle de classement, précède les événements graves et peu graves sans pourtant jamais devenir « sans gravité ») renvoie à l'idée qu'il n'y aurait pas eu conjonction, ou collectivisation, des différents actes d'indiscipline (des désertions le plus souvent) entre eux : elle ne présage donc pas de leur nombre après sommation. Or à l'observer on constate qu'on ne connaît avec précision le nombre de participants à ces sept incidents que pour trois d'entre eux dont l'un, rangé dans la colonne « 400 mutins et plus », aurait en fait rassemblé, à Chaudardes le 20 mai, près d'un millier de soldats du

⁸ Voir le tableau « Statistique du GQG. Répertoire des unités troublées par des actes d'indiscipline (jusqu'au 1^{er} juillet 1917) » dans [Pedroncini 1968, p. 285-289].

77^e RI (18^e DI) [Rolland 2005, tab. p. 412]. D. Rolland indique qu'il n'existe pas de rapport militaire en faisant état, et confirme que le répertoire des actes d'indiscipline du GQG ne mentionne le concernant que « de nombreux départs en permission sans autorisation » [*ibid.*, p. 56-57]. Il cite encore des lettres et autres sources qui témoignent de l'existence de refus collectifs explicites, mais aussi un rapport général du commandement de la division qui protège largement les soldats, ce plaidoyer expliquant sans doute le classement « individuel » indiqué dans le répertoire. Dans le tableau de G. Pedroncini [1968, p. 286] recopiant cette même liste, il est noté, dans la colonne « incidents individuels » et pour le 77^e RI : « mai (absences illégales) », sans plus de précision.

Bref : la gravité militaire de l'incident semble n'être que très imparfaitement liée au nombre des soldats qui y ont participé. Quelle que soit la solidité du croisement, il invite en tout cas au minimum à approfondir notre connaissance des enregistrements (comme évidemment de leur absence) des actes d'indiscipline. Reste que même en considérant l'opération close et le corpus fermement constitué, on n'aurait en rien circonscrit l'éventail possible des interprétations des consolidations comptables ainsi obtenues. C'est donc à discuter les manières de faire parler le nombre de mutins qu'il faut consacrer la dernière partie de cet article.

METTRE LE CHIFFRE EN CONTEXTE : ESSAI DE CARTOGRAPHIE DES MUTINERIES

Tout comme les exégètes des verdicts électoraux ne mentionnent plus que très rarement le nombre de voix obtenues par les candidats, le sens qu'il faut conférer aux mutineries ne se fonde jamais sur le seul énoncé du nombre brut de « mutins ». Toutes choses égales par ailleurs, les commentaires visant à qualifier l'ampleur et l'importance qu'il faut reconnaître à la crise d'indiscipline ressemblent ainsi à leurs homologues électoraux chaque fois que ceux-ci s'efforcent de dire « qui a gagné ». Dans les deux cas en effet, l'opération requiert une mise en forme du chiffre à travers l'établissement d'agrégations, de taux et autres proportions. Jean-Jacques Becker a pu ainsi indiquer « qu'on a compté 40 000 mutins, chiffre assez théorique : beaucoup de petites agitations n'ont pas été recensées parce que les officiers subalternes préférèrent, quand c'était possible, éviter de les signaler et il y eut tout un dégradé dans l'attitude

des soldats » [Becker 1996, p. 164]. La fin du propos prépare, sans surprise, le mouvement de relativisation, explicitement énoncé dès la phrase suivante : « Quoiqu'il en ait été, les mutins « activistes » sont restés extrêmement minoritaires par rapport à la masse des troupes. Dans les secteurs non touchés par ces événements, ils ont été souvent totalement ignorés [sic] » [*ibid.*]. Or à travers l'ajout de l'adjectif entre guillemets, la cure d'amaigrissement inscrite dans la mise en rapport des 40 000 à « la masse des troupes » manque sa cible : parler de mutins « activistes », c'est laisser entendre que certains l'ont bien été, mais seulement de façon apathique, implicite, ou « dans leur for intérieur ». Proposition dont le caractère paradoxal (un mutin est forcément activiste même lorsqu'il ne fait rien, ce qui lui est justement reproché, sinon comment savoir qu'il l'est ?) fait toute la vertu. Elle doit nous inciter à reposer ou à déplacer le problème en discutant la mise en rapport du nombre des refus, tant du point de vue de la fabrique de la fraction (à la question de savoir qui sont comptés comme « mutins explicites », s'ajoute celle de l'évaluation de la population des « mutins potentiels ») que de son sens même, ici au moyen de comparaisons avec d'autres taux d'engagement (grévistés, manifestants, syndiqués, votants ?) auxquels elle peut être adossée.

C'est ici en effet toute la question du conformisme qui doit être retravaillée à nouveaux frais. Car ce qui est présupposé dans le rapport établi par S. Audoin-Rouzeau et A. Becker de 40 000 mutins pour deux millions de soldats (un seul en fait, l'essentiel des incidents étant concentrés, comme on va le voir, dans la même région [Olivera 2004a, p. 78-80]), c'est l'idée qu'il n'est point d'alternative entre la mutinerie et le consentement engagé. Dire que 2 % (seuil minimum de 40 000 pour 2 millions), 4 % ou 8 % (seuil haut de 80 000 pour 1 million) des soldats ont été mutins, c'est aussi présupposer que cette proportion pourrait potentiellement être de 100 % (« tous résistants » !) si tous les esprits basculaient de l'accord à l'opposition. En ce sens, c'est l'idée même d'établir un pourcentage de désobéissants qui peut être mise en cause dans ses attendus. Ceux-ci laissent en effet supposer, sous l'idée que le refus pourrait être partout unanime ou universel, un horizon logiquement possible mais empiriquement improbable sauf conditions bien particulières.

Que faut-il entendre par là ? L'idée que si l'on essaye de comparer la proportion de

mutins aux taux de formes d'engagements militants plus ordinaires, alors elle reste dans tous les cas remarquablement et étonnamment élevée. Le pourcentage de personnes déclarant avoir déjà « participé à une manifestation autorisée » est passé du quart au tiers de la population en France entre la décennie 1980 et la décennie 1990. Il s'agit là des taux les plus élevés des démocraties occidentales. Et l'on sait également, toujours par le biais de ces enquêtes d'opinion, que la manifestation apparaît, parmi les modes d'expression protestataires, plus coûteuse que la simple pétition, à parité avec le boycott, mais moins engageante que la grève, l'occupation de bâtiment, le blocage du trafic ou bien entendu la violence contre les biens ou les personnes [Fillieule et Tartakowsky 2008, p. 168-175]. Si l'on se tourne vers les célèbres échelles de participation politique établies dans les années 1960 et 1970 par les chercheurs américains, on constate que toutes soulignent la rareté du recours aux modes d'action dits non conventionnels : lors d'une enquête menée à Buffalo en 1968, 22 % des enquêtés disaient ne jamais voter quand 16 % déclaraient refuser d'obéir à des lois injustes, 6 % assister à des meetings de protestation, 3 % seulement participer à des manifestations de rue, enfin 2 % se révolter si nécessaire [Milbrath et Goel 1977]⁹. On ne dispose évidemment pas d'enquêtes comparables pour le début du XX^e siècle en France, mais il n'y a guère de raison de penser que l'engagement comme la désobéissance y aient été plus répandus. On sait ainsi que si le taux de mobilisation (rapport des votants au total de l'électorat potentiel, et non aux seuls inscrits) atteint 73 % pour la France entière en 1889, il reste très variable selon les contextes (d'à peine 50 % pour de nombreuses grandes villes, il dépasse la moyenne nationale à Roubaix, Niort ou au Creusot) [Offerlé 1985, p. 156]. Le taux de syndicalisation ne dépasse pas 6 % de la population active à la veille de la Grande Guerre (1,1 million de syndiqués pour 20,1 millions d'actifs), proportion qui monte à 10 % si l'on met plus justement en rapport les effectifs de la CGT en 1914 et les 3,385 millions ouvriers d'industrie recensés en 1906. Au plus fort des adhésions du Front populaire (plus de

⁹ En poussant plus loin encore cette logique comparative, y aurait-il un sens à placer le nombre de mutins en vis-à-vis avec d'autres chiffres portant sur des événements supposément proches (on pense par exemple aux émeutes de banlieue de 2005 et aux enjeux de dénombrement auxquels elles ont donné lieu : nombre de voitures brûlées, de communes touchées, d'inculpés, de condamnés [Lagrange, 2006]) ?

4,08 millions de timbres à la CGT), il n'atteint toujours pas le quart des actifs [Prost, 2006, p. 152]. Le taux de grévistes avant 1914 (rappelons néanmoins qu'à la différence de la mutinerie, elle est légale depuis 1864), 1 pour 16 ouvriers d'industrie en 1906, soit 6,2 %, apparaît tout à fait comparable (on dénombre de 220 000 à 280 000 grévistes par an entre 1910 et 1913) [Perrot 1971, vol. 1 p 53]. Établi en référence à la population active, il est de 2,1 % pour la même année 1906, et atteint 6 % lors des grands mouvements de 1919, avec il est vrai des écarts massifs entre agriculteurs (0,1 %), dont on sait qu'ils sont sur-représentés parmi les soldats, et mineurs (41 % de grévistes) ou métallurgistes (28 %) [Shorter et Tilly 1974, p. 124].

Que conclure de cet adossement de taux aux contours évidemment grossiers ? Que si l'on compare, en restant dans le paradigme « citoyen » à l'œuvre dans les études sur la question, les mutineries aux autres formes d'engagement ou de militantisme, alors il faut sans doute convenir que les mutins sont, sous l'aspect de leur part dans la population, des citoyens comme les autres, et qu'en ce sens l'idée que le refus manifestant ou revendicatif ait pu toucher l'ensemble des troupes (ce que suppose le rapport de 2 %) est passablement irréaliste ou improbable sur le plan sociologique. Ce qui ne dit encore rien, rappelons-le, des conséquences parfois immenses des rébellions, même menées par une minorité de révoltés. Il suffit pour s'en convaincre de penser aux effectifs des sans culottes sous la révolution : si les 48 sections parisiennes représentent chacune de 12 000 à 25 000 habitants, si les bataillons sectionnaires en armes peuvent en théorie mobiliser, lors des « journées », un maximum de 116 000 individus en janvier 1793, les plus engagés des sans-culottes semblent beaucoup moins nombreux : les sociétés populaires des sections rassemblent rarement plus de 400 personnes et seuls 5 à 10 % des Parisiens éligibles participent activement à la vie des sections. R. Andrews [1985, p. 74] parle ainsi d'une oligarchie pour décrire les 4 000 personnes qui prennent véritablement en charge l'encadrement des 48 sections, autrement dit des 575 000 à 600 000 habitants que compte alors Paris.

Ceci pose, l'énoncé de ces taux ne dispense aucunement d'effectuer des investigations supplémentaires pour donner sens au nombre des participants, et en particulier à leur proportion dans une même unité : comment une mutinerie prend-elle ou, au contraire, échoue-t-elle rapidement, comme dans le cas du 54^e BCA [Rolland

2005, p. 103] ? Pourquoi une opposition fait-elle consensus dans certaines unités alors qu'elle produit des oppositions entre soldats dans certaines autres ? Il est ainsi des cas rares comme celui du 298 RI (63^e DI) où l'ensemble des soldats de huit compagnies acceptent de signer de leur nom une pétition adressée au colonel du régiment et affirmant « notre intention bien déterminée de ne plus retourner aux tranchées dans le cas éventuel où vous auriez reçu des instructions qui nous obligent d'y monter » (on dénombre 130 paragraphes environ pour chacune d'elle pour un effectif théorique maximal, hors pertes, de 150 soldats par compagnie)¹⁰. Est-ce le format de la pétition qui a pu apparaître comme moins risqué ? L'homogénéité et la pression du groupe des pairs dont les interrogatoires témoignent ? Reste qu'à l'évidence, il s'agit là d'un cas exceptionnel dont les conditions de possibilité seraient très intéressantes à mieux comprendre.

Les différents exemples donnés, qu'il s'agisse de discuter la faiblesse supposée du pourcentage général de mutins ou celui, inversement élevé, des pétitionnaires du 298^e RI, montrent en tout cas que ce n'est pas à l'aune de l'alternative « consentement/résistance » qu'il faut penser les mutineries : devenir « mutin » n'est pas réductible au résultat d'un choix, d'une décision morale effectuée en toute connaissance de cause comme après une longue délibération intérieure. Entre acceptation et dissidence, il faut laisser leur place aux publics définis par des attitudes de neutralité ou d'assentiment, ceux qui permettent de saisir sur quelles routines fonctionnent nos sociétés et pourquoi leurs fondements ne sont que rarement discutés sinon remis en cause. Ce n'est que replacé dans l'environnement organisationnel et amical des soldats du printemps 1917 que l'on peut espérer comprendre un peu mieux l'irruption de cet événement, toujours inouï et jamais largement partagé, qu'est le refus de l'obéissance à l'ordre ordinaire du monde. Car si peu de fraternisations ou/et abandons de tranchées semblent avoir eu lieu (l'absence de basculement vers le « modèle russe » est un autre argument avancé pour relativiser l'importance de la crise), les mutineries n'ont pas non plus donné prise à des oppositions ou conflits ouverts parmi les soldats rassemblés dans la région où elles ont principalement eu lieu.

¹⁰ Texte de la pétition adressée, le 26/6/1917 « A Monsieur le capitaine commandant la 14^e Compagnie du 298^e ». Je remercie André Loez de m'avoir « prêté » les pièces du dossier.

Or il existe au moins un outil qui peut aider à s'extraire de la logique à la fois individuelle et additionnelle (celle du tout ou rien) propre aux rapports disciplinaires : l'enquête cartographique. Elle permet en effet de décrire avec précision les modes de diffusion des mutineries par un déplacement du regard visant à indiquer non qui a participé, mais combien de soldats ont été exposés à l'événement (en montrant combien étaient en mesure de l'être au lieu et au moment considéré). Autrement dit, discuter des postulats du pourcentage conduit ici à tester empiriquement l'étanchéité de la frontière ordinairement posée entre mutins « certifiés confirmes » et ceux qui observent, en apparence en silence.

Pour comprendre en quoi la cartographie s'avère un instrument au moins adapté à traiter le problème (avant même de juger son éventuelle efficacité), il faut commencer par rappeler qu'il rend compte de ce que la totalisation statistique laisse invisible : le fait que les mutineries ont lieu dans un espace sillonné par de constants mouvements de troupes, selon que celles-ci sont en instance de « monter » ou de « descendre » des premières lignes, définitivement (retrait du front) ou temporairement (repos court dans l'arrière-front, avec maintien des exercices et entraînements pour ne pas laisser l'oisiveté s'installer). Loin d'être des événements isolés les uns des autres, tant du point de vue géographique que régimentaire, elles prennent place à des moments bien précis dans la vie de l'unité touchée et en des lieux qu'il est efficace de caractériser (en eux-mêmes, les noms de ces villages ne disent rien à personne) en indiquant quelles autres unités y sont passées ou/et stationnent à proximité immédiate. Pour le dire rapidement, d'un point de vue spatial les mutineries sont des moments, plus ou moins longs, durant lesquels les hommes brisent le rythme des allers et retours qui leur sont imposés entre les lignes de front (premières lignes et soutiens, où ils restent en général entre une semaine et quinze jours consécutivement) et les cantonnements de « courts repos » (sur les rythmes du front, voir le chapitre VI de [Cochet, 2005]). Ces va-et-vient dessinent ainsi une bande d'environ 30 kilomètres de profondeur délimitée par la distance entre la première ligne, les zones de soutien et de réserve (tranchées de deuxième et troisième lignes), enfin celles de premier et de grand repos (où des civils peuvent être présents), en gardant à l'esprit que les mutineries n'ont de fait jamais lieu à « l'arrière » [Rolland, 2005, p. 351-352].

Carte n° 1 : Les déplacements entre front et arrière-front des 9^e et 166^e RI en mi-juin 1917.

La première carte montre ainsi les deux accordéons tracés par les cinq mouvements des 9^e et 166^e DI entre leur engagement lors de l'offensive Nivelles du 16 avril et la fin du mois de juin 1917, entrecoupés dans chaque cas d'une mutinerie sous la forme d'un refus de « remonter » vers la première ligne. Le dessin détaillé des trajets souligne l'échelle qu'il eut fallu, dans l'idéal, adopter : celle du régiment et non de la division, éclatée souvent en différents villages de cantonnement voire, rarement, entre régiments en ligne et d'autres en repos ou en soutien. En même temps, l'aperçu de l'arrière-plan de la carte, qui donne à voir l'ensemble des mutineries ayant eu lieu et des divisions qui sont présentes au même moment (les mois de mai et juin) sur le front du Chemin des dames, permet de comprendre qu'à ce niveau de niveau de précision, la carte eut été totalement illisible, d'autant qu'elle ne comprend pas encore le dessin des mouvements eux-mêmes. La solution adoptée a donc consisté à représenter de façon schématique l'ensemble des positions et des déplacements de troupes, non dans l'idée de donner des informations précises sur l'histoire militaire des unités engagées, mais pour rendre visible et sensible le contexte dans lequel se déclenche la crise d'indiscipline.

La nécessité de conserver sur la carte un niveau élevé d'information était d'autant moins évidente que cette information est déjà disponible dans la base de données « Chemin des dames », élaborée par Philippe Olivera [2004b] et qui retrace, dans le détail, l'histoire régimentaire des divisions engagées le 16 avril et après au cours de l'année 1917 : sans elle, l'établissement des cartes eut été simplement impossible. Restait à délimiter les frontières de l'espace et la temporalité retenus.

Le fonds de carte choisi est continu : il s'agit de la région du Soissonnais/Tardenois, d'une superficie de moins de 1 500 km² (environ la surface d'un demi département), « où vivent aujourd'hui 100 000 personnes » [Rolland 2005, p. 355], mais dans laquelle étaient rassemblés, on l'a vu, au plus un million de soldats au printemps 1917. Il est évidemment retenu parce qu'il permet de pointer le lieu d'une large majorité des incidents : 65 % des refus (98 des 151 mutineries répertoriées du 29 avril à la fin août) ont lieu dans la profondeur de la ligne Soissons-Reims-Mourmelon, et même 78 % si l'on retranche du total les 26 d'entre eux dont la localisation reste inconnue. Restent 27 mutineries qui ont lieu presque toutes dans des cantonnements plus à l'Est (vers

Verdun et dans les Vosges), souvent dans des unités qui viennent du Chemin des dames.

En ce qui concerne la chronologie, il était évidemment difficile de représenter sur une même carte les évolutions constatées sur une durée de trois mois. J'ai donc choisi de restreindre la cartographie à une période de trois quinzaines successives (symbolisées chacune par une couleur) : du 29 avril au 13 mai ; du 14 au 31 mai ; enfin du 1^{er} au 14 juin. Ce mois et demi est de loin le plus dense en incidents : 117 des 151 mutineries recensées s'y déroulent. Sur ce total, il est possible de positionner sur la carte 84 d'entre elles (72 % des 117 incidents sur la période, et encore 56 % du total général) : 8 sur 12 durant la première quinzaine (restent deux lieux inconnus, deux hors zone) ; 44 sur 51 durant la deuxième (5 lieux inconnus, 3 hors zone) ; enfin 32 sur 53 dans la quinzaine de juin (11 dont la localisation reste mystérieuse, 10 hors zone).

Une fois chacun de ces 84 refus inscrits dans l'espace (avec indication de leur numéro d'ordre chronologique, du lieu principal, enfin de la division principalement concernée), restait encore à indiquer les positions des unités pour chaque quinzaine et à tracer leurs déplacements dans ces mêmes périodes. La carte n° 2 ajoute ainsi à la localisation des incidents les seuls trajets de l'ensemble des divisions présentes dans la région durant les trois quinzaines considérées.

Le nom des unités concernées n'apparaît pas encore pour éviter la tentation d'une lecture informative des déplacements (même si la visée des flèches et leur longueur renvoient aux trajectoires et villages de cantonnement effectifs des divisions tels qu'indiqués dans la base « Chemin des dames ») : il s'agit ici seulement de se donner une représentation correcte, sinon de « prendre la mesure » du fait que les différentes mutineries prennent place au cœur d'un enchevêtrement de mouvements régimentaires. La première quinzaine de mai compte ainsi 28 déplacements de divisions, la deuxième 35, et les quinze premiers jours de juin encore 23, soit au total 86 sur le mois et demi, en moyenne quasiment deux mouvements divisionnaires par journée. Les trajets de « sortie » du théâtre du Chemin des dames, au sens large, sont également représentés : les unités qui partent croisent d'autres qui restent (et créent des jalousies). Parfois elles iront jusqu'à exporter l'indiscipline hors de la zone retenue.

Carte n° 2. Localisation des mutineries et mouvements divisionnaires sur l'arrière-front du Chemin des dames, du 29 avril au 14 juin 1917.

Rappelons encore une fois que cet intense labourage du territoire des mutineries est par ailleurs sous-estimé si l'on se souvient que les trajectoires des divisions masquent celles des régiments en leur sein. Surtout, il faudrait encore mentionner ici l'ensemble des mouvements ordinaires de circulation de l'information, fausses comme vraies nouvelles, dans la zone. Autrement dit s'intéresser en détail aux agents de liaison (cuisiniers, ravitailleurs, téléphonistes, vagemestres, observateurs d'artillerie, hommes du train régimentaire) dont Marc Bloch rappelait qu'ils dessinent, par leurs mouvements et leurs contacts possibles avec les civils, la « zone de formation des légendes ». Mais encore aux déplacements des soldats eux-mêmes, lors des repos, vers les cabarets tenus par des civils dans les villages proches des cantonnements, et dont D. Rolland a montré qu'ils étaient des scènes importantes du déroulement de certaines mutineries. Ajoutons enfin que même si l'on réduit l'information en établissant une carte pour chaque quinzaine, l'impression de saturation de l'espace ne diminue pas : les incidents disciplinaires sont circonscrits à un territoire à la fois restreint en superficie et intensément parcouru. Double caractéristique qui permet sans doute d'expliquer pourquoi il n'existe pas de « courants » des mutineries semblables à ceux mis en lumière par G. Lefebvre [1988, chap. 6] dans sa célèbre carte de la « grande peur » de 1789 [*ibid.*, p. 192-193]. Lorsque l'on relie les mutineries une à une dans leur succession chronologique, on ne dessine nullement une sorte de « vague » qui traverserait la région, mais plutôt un entremêlement de fils sans structuration apparente, exceptés quelques nœuds, visibles sur la carte n° 2 (par exemple les incidents 13 à 17 au nord-Ouest de Reims ou 45 à 50 autour de Soissons) où les refus se succèdent dans des villages limitrophes. En ce sens, l'enchevêtrement des incidents représente un bon indicateur de la multiplicité, en intensité comme en direction, des flux d'information sur le territoire considéré.

La dernière étape de ce travail de contextualisation des mutineries consiste à placer sur la carte les positions, multiples pour toutes celles qui bougent, des divisions alors présentes sur le front. 68 unités ont été recensées durant les six semaines retenues (certaines d'entre elles, qui ont participé à l'assaut du 16 avril, ont déjà été déplacées en retrait du front, hors zone, et n'apparaissent donc pas en date du 29 avril sur la carte). Ces 68 divisions dessinent en tout 132 positions dans l'espace au long des trois

semaines : 68 sur le front, 64 lors de cantonnements sur le chemin des premières lignes ou lors de courts repos dans l'arrière-front. Parmi ces 68 divisions, seules 13 (encadrées de noir sur la carte) semblent, en l'état des connaissances, n'avoir été le creuset d'aucun incident. On remarquera qu'à l'exception de la 66^e DI, qui effectue un aller et retour entre repos et front, l'ensemble des 12 autres divisions « non touchées » sont déjà en ligne au 29 avril (151^e DI, 128^e DI) ou, le plus souvent, y « montent » très tôt, dans la première semaine retenue, avant que les incidents ne se soient généralisés (cas des 56^e, 153^e, 11^e, 125^e DI, 2^e DC). Au moment où elles traversent la zone, elles ne peuvent encore avoir beaucoup « d'informations » sinon « d'incitations » au désordre.

**Carte 3. L'environnement divisionnaire des mutineries du Chemin des dames
du 29 avril au 14 juin 1917**

Que conclure de ce travail ? Sans doute n'apporte-t-il aucune connaissance absolument neuve sur la question : le taux de 80 % des divisions présentes touchées par des incidents est comparable à celui établi par G. Pedroncini et D. Rolland si l'on prend en compte le rétrécissement de la zone d'analyse. Au-delà de cette confirmation, le principal enseignement qu'il est possible de tirer des cartes consiste à soutenir l'idée que si les « mutins activistes » n'ont représenté qu'une part minimale du million de soldats présents, le pourcentage de ceux qui n'ont jamais entendu parler des incidents est sans doute plus infime encore. Nul n'a pu rester dans l'ignorance des refus d'obéissance : voilà ce que montre le travail de réinscription des incidents dans leur environnement régimentaire, en cantonnements et en mouvements. Cette conclusion conforte raisonnablement l'idée, prouvée par quelques cas, que nombre d'incidents mineurs ont sans doute été tus à la hiérarchie par un encadrement soucieux de se protéger et/ou d'épargner les hommes dont il pouvait comprendre les revendications. Surtout, elle renforce le caractère pour partie artificiel de l'existence d'une frontière bien établie entre mutins et « non mutins ». À la place du mur séparant les premiers des seconds, il faut plutôt installer une frontière floue permettant de laisser place à des logiques d'assentiment entre refus et acceptation. Car même pour ceux qui franchissent le pas de l'indiscipline, la sortie n'est que très rarement définitive, incités qu'ils sont à rentrer dans le rang soit directement entre les mains de gendarmes, soit, le plus souvent, d'eux-mêmes, sous la pression conjointe des normes de l'institution, de la situation matérielle, voire des pairs (nombre de déserteurs regagnent leur unité après quelques heures, au plus un à deux jours de disparition en un terrain de toute façon résolument hostile). De même la poursuite de l'obéissance a-t-elle pu aisément (et peut-être d'autant plus facilement qu'elle était démotivée) s'accommoder d'une attitude de neutralité plus ou moins active et déguisée à l'endroit de ceux qui posaient sac à terre. On retrouve ainsi une illustration supplémentaire à l'idée que la légitimité d'un pouvoir ne saurait résulter d'une balance (provisoirement) favorable aux attitudes de consentement vis-à-vis de segments sociaux entrés en dissidence ouverte. Si ces deux attitudes existent, il faut également laisser leur place aux publics caractérisés, du fait de leur désintérêt pour la vie publique, couplé ou non à leur sous-organisation et sous-représentation, par des attitudes de neutralité ou d'assentiment [Dobry 1986,

p. 276-285]. Sans doute peut-on supposer que c'est ce groupe d'*assenters* que la crise de 1917 a ébranlé dans sa neutralité ou son attentisme. Il serait particulièrement intéressant de parvenir à indiquer dans quelles proportions cet ébranlement s'est opéré, et en quoi il a pu induire une transformation du pensable parmi les soldats de la crise de 1917¹¹.

Bibliographie

- AFGG [1936], France, État-major des armées, Service historique, *Les armées françaises dans la Grande guerre*, Paris, Imp. Nationale, [1931-1937, 12 vol.], t. 5, vol 2.
- ANDREWS R. [1985], « Social Structures, Political Elites and Ideology in Revolutionary Paris, 1792-94 : A Critical Evaluation of Albert Soboul's *Les sans-culottes parisiens en l'an II* », *Journal of Social History*, vol. 19, n° 1, p. 71-112.
- AUDOIN-ROUZEAU S. et BECKER A. [2000], *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard.
- BECKER J.-J. [1996], *L'Europe dans la grande guerre*, Paris, Belin.
- COCHET F. [2005], *Survivre au front 1914-1918. Les poilus entre contrainte et consentement*, 14-18 Éditions.
- DESROSIERES A. [2008], « Les qualités des quantités : comment gérer la tension entre réalisme et conventionnalisme ? », dans M. de Fornel et C. Lemieux (Eds.), *Naturalisme versus constructivisme*, Éditions de l'EHESS, coll. Enquête.
- DOBRY M. [1992], *Sociologie des crises politiques*, Paris, PFNSP, 1^e éd 1986.
- FILLIEULE O. [2007], « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », dans P. Favre, O. Fillieule et F. Jobard (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, 2007 p. 215-240.
- HORNE J. et A. KRAMER [2005], *1914. Les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier.
- KARILA-COHEN P. [2008], *L'état des esprits. L'invention de l'enquête politique en France*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- LAGRANGE H. [2006], « Autopsie d'une vague d'émeutes », dans H. Lagrange et M. Oberti (Dir.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LEFEBVRE G. [1988], *La grande peur de 1789, suivi de Les foules révolutionnaires*, présentation de J. Revel, Paris, Armand Colin [1932 et 1934].
- LOEZ A. [2004], « Si loin, si proche du 16 avril : les mutineries de 1917 », dans N. Offenstadt (Dir.), *Le Chemin des Dames. De l'événement à la mémoire*, Paris, Stock, p. 47-61.
- LOEZ A. [2005], « Mots et culture de l'indiscipline : les graffitis des mutins de 1917 », *Genèses*, n° 59, juin, p. 25-46.
- MOINE N. (dir.) [2008], « Enquêter sur la guerre », *Le Mouvement social*, n° 222, jan-mars.
- OFFERLE M. [1985], « Mobilisation électorale et invention du citoyen. L'exemple du milieu urbain français à la fin du XIX^e siècle », dans D. Gaxie (Dir.), *Explications du vote*, Paris PFNSP, p. 149-174.
- OLIVERA P. [2004a], « Le 16 avril au ras du sol. Le premier jour de l'offensive Nivelles vécu par les combattants », dans N. Offenstadt (Dir.), *Le Chemin des Dames. De l'événement à*

¹¹ Merci à François Buton, André Loez et Stéphane Baciocchi pour leur relecture attentive. Et particulièrement à Philippe Olivera pour son aide dans l'élaboration de la carte et l'ensemble de ses remarques.

- la mémoire*, Paris, Stock, p. 77-93.
- OLIVERA P. [2004b], Base de données « Chemin des dames », avec index des unités (divisions et régiments), index topographique et bibliographie, disponible à l'adresse : http://www.crid1418.org/chemin_des_dames_bdd/accueil.html.
- PEDRONCINI G. [1967], *Les mutineries de 1917*, Paris, PUF.
- PEDRONCINI G. [1968], *1917, les mutineries de l'armée française*, Paris, Julliard coll « Archives ».
- PERROT M. [1975], *Les ouvriers en grève. France 1871-1890*, Thèse de lettres Paris 1, soutenue le 8 mai 1971, Lille, Service de reproduction des thèses de Lille III, 2 vol.
- PROST A. [2006], *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Seuil.
- PROST A. [2008], « Compter les vivants et les morts de 1914-1918 », dans [Moine 2008, p. 41-60].
- ROLLAND D. [2005], *La grève des tranchées, les mutineries de 1917*, Paris, Imago.
- SHORTER E. et Ch. TILLY, *Strikes in France, 1830-1968*, London, Cambridge U.P.
- SMITH L. V. [1994], *Between Mutiny and Obedience. The Case of the French Fifth Infantry Division during World War I*, Princeton, Princeton UP.
- SMITH L. V. [2004], « Refus, mutineries et répressions » dans S. Audoin-Rouzeau et J.-J. Becker (Dir), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Bayard, p. 393-405.

